



La recherche sur la maltraitance envers les aînés au Québec : résumés d'articles scientifiques



Les abus en institution : réflexion sur les soins dispensés aux aînés.

Référence

Beaulieu, M. (1992c). Les abus en institution : réflexion sur les soins dispensés aux aînés. *Revue Internationale d'Action Communautaire (RIAC)*, 28(68), 163-170.

Type de texte

Format: Article scientifique

Contenu: Empirique

Thèmes abordés

Définition, formes de maltraitance en hébergement, facteurs de risque, facteurs de vulnérabilité, auteurs de la maltraitance, lois, prévention, dépistage, intervention, fardeau et stress, formation, organisation du travail, règles de fonctionnement et procédures institutionnelles, politique d'intervention.

But ou question de recherche

Cet article se penche sur les pratiques d'intervention actuelles en milieux de soins pour aînés. En s'appuyant sur une étude, on veut comprendre comment les cadres et les employés définissent l'abus et comment ils y réagissent. On aborde les limites de la pratique telles que vues par les intervenants et leurs stratégies pour y faire face. On tente aussi de cerner leur niveau de connaissance face à cette problématique afin de mieux comprendre leurs actions.

Problématique

Bien que notre société soit de plus en plus soucieuse de la place des aînés dans la société et des services leurs étant adressés, plusieurs personnes âgées vivant en institution rapportent tout de même être victimes d'abus de la part du personnel. Dans le contexte social et juridique actuel, les plaintes formelles sont le seul moyen de contrôler la qualité des soins et des services en institution au Québec. Bien que le Code criminel canadien et les codes des corporations professionnelles encadrent la conduite des intervenants sur certains aspects, on y recourt très peu souvent en centre d'accueil. Il revient plutôt aux institutions la responsabilité de gérer les situations d'abus au sein de leurs établissements.

Méthodologie

L'étude dont il est question dans cet article a été effectuée auprès d'une trentaine de cadres (intermédiaires et supérieurs) d'une corporation de trois centres d'accueil publics, par le biais d'entrevues qualitatives. Les cadres interrogés représentent l'ensemble des services offerts dans ces institutions. Seuls les abus commis par les employés, les cadres ou causés par les règles de fonctionnement de l'institution sont analysés pour les besoins de cet article.

Résultats

D'abord influencés par leurs valeurs morales, les cadres conçoivent l'abus selon deux axes, soit celui de la responsabilité individuelle (faille dans la relation entre l'intervenant et l'aîné) et celui de la responsabilité institutionnelle (résultant du système institutionnel ou des conditions de travail). Pour eux, la prévention vise à la fois la transformation de comportements individuels, mais aussi celle des valeurs et des pratiques institutionnelles. Au niveau du dépistage et de l'intervention, ils mentionnent diverses stratégies pour dépister et réagir en cas d'abus perpétrés par le personnel, mais ils parlent peu des abus institutionnels. Ils affirment que la gravité du geste et le dossier de l'employé vont déterminer les conséquences subséquentes. Les cadres sont d'ailleurs très partagés à l'idée d'une politique d'intervention et de règles de procédures formelles en cas d'abus. Ils font également ressortir la contradiction entre le désir de prioriser le résident et celle de respecter les budgets.

Discussion

La discussion est intégrée aux résultats présentés ci-haut.

Conclusion

L'abus envers les aînés apparaît comme une nouvelle préoccupation dans les centres d'accueil. Les pratiques d'intervention à cet égard sont axées à la fois sur la qualité des soins et services offerts aux résidents, mais également sur la productivité. En matière d'abus, ces pratiques encore informelles et peu définies sont en période d'élaboration. Les cadres réagissent aux abus selon un critère humain et selon un critère de gestion. Il est rare qu'on questionne le fonctionnement de l'institution suite à un mauvais service, c'est plutôt le personnel qui est remis à l'ordre. L'auteure s'interroge sur le manque d'implication des aînés, sur l'abus comme prétexte pour exclure certains employés et sur le possible sentiment d'impuissance des cadres face à la structure de l'institution.

Pistes pour la pratique ou la recherche

L'auteure ne mentionne aucune piste pour la pratique ou la recherche dans cet article.

Date de réalisation de la fiche :

26 août 2013

